

CANTON DE NEUCHÂTEL Matthieu Amiguet a reçu deux documents d'identité. Le premier avec sa photo et ses données, le second avec celles d'un autre.

Faux passeport pour vrai citoyen

DANIEL DROZ

Deux passeports pour le prix d'un. Ce n'est pas une offre promotionnelle, mais la mésaventure qui est arrivée au Neuchâtelois Matthieu Amiguet. Il a reçu deux documents d'identité: l'un avec sa photo et ses données biométriques; l'autre avec le portrait d'un inconnu. «Je n'ai pas donné immédiatement suite. Rien ne s'est passé. Personne ne me l'a réclamé», explique-t-il. «Apparemment, ce n'est pas remonté jusqu'à l'office cantonal ni jusqu'à Fedpol (réd: l'Office fédéral de la police).»

Un billet sur son blog

Face à ce manque de réaction, Matthieu Amiguet décide de raconter cette mésaventure sur son blog internet. Le buzz démarre. La radio romande s'empare aussi de l'histoire. «Hasard du calendrier, une information, selon laquelle 10% des passeports biométriques émis en France sont des faux, a été publiée.» Pour le Neuchâtelois, il faut «qu'on sache en Suisse repérer les problèmes avant qu'on en soit à 10%.»

L'intention du Neuchâtelois n'est pas de fustiger le travail de l'administration, mais bien de rendre le public attentif à cette question. «Il faut faire attention avec ce genre de technologie», dit l'informaticien. «Ce n'est pas une surprise pour moi, mais pour d'autres si.»

En mai 2009, la population suisse a accepté la généralisation du passeport biométrique. La loi autorise l'enregistrement des données personnelles, notamment des empreintes digitales et une photographie du visage. «Je faisais partie, au moment de la votation, des sceptiques», dit Matthieu Amiguet. Les garanties de sécurité, à l'époque, ont été mises en avant. «Il faut toujours garder une grande distance entre les intentions et ce qui se passe réellement, une distance critique face aux solutions techniques par rapport aux questions d'ordre citoyen.»

Confusion à la signature

Revenons à sa mésaventure. «J'ai commencé par téléphoner pour prendre rendez-vous. Quand je me suis rendu à l'office des passeports et me suis identifié, ils m'ont informé que j'étais déjà passé la semaine d'avant. Au moment de mon téléphone pour récolter mes données biométriques.» L'étonnement de Matthieu Amiguet a tout de même eu quelque effet. «Ils se sont étonnés quand même.»

Dans les faits, la personne à qui a été attribué le premier passeport a signé la feuille du Neuchâtelois. Pas possible, à ce moment-là, de stopper la production du document d'identité. «Quand vous le recevez, il faut nous le renvoyer», s'est entendu dire Matthieu Amiguet. Lequel a pu effectuer toutes les démarches

nécessaires à l'établissement de son vrai passeport.

Il a ensuite reçu à domicile le faux et le vrai. Ce n'est qu'une fois que la nouvelle a percé que le canton s'est signalé. «Ils m'ont téléphoné, puis écrit pour que je ramène ce passeport.» Ce qui est aujourd'hui chose faite. Quant à l'autre personne, elle attend peut-être toujours son passeport.

Vérification des données

Matthieu Amiguet ne s'arrête pas à cet épisode. Il veut vérifier que tout soit en ordre. «J'aimerais bien que, dans la base de données centrale, mes données soient bien les miennes et pas celles d'un autre.» Notamment au cas où ces données seraient mises à disposition de la justice pour des enquêtes dans les années à venir. «Des fausses données m'embêteraient pas mal. S'il lui prenait l'idée de faire un casse, je n'aimerais pas que ça me tombe sur le dos.»

Le canton, dont nous n'avons pas pu obtenir une réaction, a donné un semblant d'explication à Matthieu Amiguet. «Au téléphone, il m'a dit que ceci pouvait être identifié comme étant une erreur de manipulation de l'employé au guichet. Qu'une partie de l'erreur pouvait être expliquée par le fait que l'autre personne porte le même prénom que moi. Une enquête interne pourrait être lancée. Elle pourrait déboucher sur une forte réaction.» Matthieu Amiguet, pour qui cette mésaventure n'a entraîné aucun coût, ne réclame pas qu'une tête soit coupée. «Il ne faut pas se tromper de coupable. Je n'ai strictement aucune raison d'en vouloir à cette personne. J'espère que ce coup de fil, c'était juste pour me rassurer.»

INFO

Pour lire toute l'histoire: www.matthieuamiguet.ch



Matthieu Amiguet n'est aujourd'hui en possession que de son vrai passeport. Il entend néanmoins vérifier que les données enregistrées soient correctes. RICHARD LEUENBERGER

«J'aimerais bien que dans la base de données centrale, mes données soient bien les miennes.»

MATTHIEU AMIGUET INFORMATICIEN ET MUSICIEN

Une faute grave de Neuchâtel, selon Berne

La mésaventure de Matthieu Amiguet est une première, explique l'Office fédéral de la police (Fedpol). Stefan Kunfermann, remplaçant du directeur du service des médias, répond à nos questions.

Une personne s'est vu attribuer deux passeports, dont un ne comportait ni sa photo, ni ses données biométriques. Est-ce la première fois qu'une telle erreur se produit?

Le mauvais paramètre du passeport est la cause d'une faute grave des collaborateurs de l'Office de la population du canton de Neuchâtel (réd: responsable de récolter les données nécessaires à l'établissement d'un passeport). Plusieurs modes de conduite et d'examen prescrits n'ont pas été respectés. Par exemple, la comparaison des photos avec les précédents documents présentés, qui sont enregistrés dans le système d'information. C'est, à notre connaissance, la première fois, en raison de telles erreurs, qu'un vrai faux passeport a été fourni à un citoyen.

L'Office de la population du canton de Neuchâtel a exécuté un contrôle des processus et des anciens travaux de la per-



Saisie de données biométriques. KEYSTONE

sonne ayant commis l'erreur en question. Malheureusement, il a résulté qu'il y avait des confusions dans deux autres cas. L'erreur a été décelée avant par le bureau de Neuchâtel, si bien que ces cartes d'identité ont été immédiatement annulées.

Une fois mis au courant, n'y a-t-il aucun moyen de stopper la procédure?

Oui, il y a des possibilités de stopper la livraison de tels documents d'identité. L'Office fédéral de la police n'a été rendu attentif à ce fait que plusieurs semaines plus tard en raison des questions de la RSR. Si

la personne responsable de l'erreur à l'Office des passeports du canton de Neuchâtel l'avait informé tout de suite, Monsieur Amiguet n'aurait pas reçu deux passeports.

Des mesures seront-elles prises pour éviter qu'un tel scénario se reproduise?

Le bureau de Neuchâtel a entamé une enquête et aussi pris des mesures en matière de personnel. Pour notre part, nous renforcerons l'attention sur les risques lors de la formation et sensibiliserons encore davantage les autorités cantonales au fait de s'en tenir aux procédures.

En janvier 2012, l'Office fédéral de la police se réunira avec les responsables de Neuchâtel pour discuter du renouvellement de cas et des éventuelles autres mesures à examiner. C'est seulement grâce au système d'information des documents d'identité que nous pourrions relativement rapidement reconstruire le déroulement des événements. S'il est constaté que des améliorations du système d'information sont nécessaires, nous les mettrons également en place. ●

DE 1915 À AUJOURD'HUI

ÉVOLUTION Depuis son introduction nationale en 1915, le passeport suisse a été régulièrement modernisé. Le passeport dans sa couleur rouge en est à sa troisième génération: les passeports 59 et 85 ont laissé place au passeport 03, les chiffres indiquant l'année d'introduction.

DONNÉES Tous ces documents contenaient ou contiennent des données biométriques telles que la photo, la taille ou la couleur des cheveux ou des yeux. Le développement du passeport 03 a conduit au passeport 06, lisible électroniquement et intégrant les dernières technologies en la matière.

DERNIER NÉ Le passeport 10 a été introduit en Suisse, comme prévu, le 1er mars 2010. Les 37 centres cantonaux et plus de 120 représentations à l'étranger ont été équipés de l'infrastructure nécessaire, et plus de 600 personnes ont été formées à son utilisation.

ÉLECTRONIQUE Les standards techniques pour les passeports lisibles électroniquement ont été fixés par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dont la Suisse est membre. Les Etats-Unis ont accéléré les travaux de l'OACI: ils exigent notamment que les passeports établis à partir du 26 octobre 2006 soient munis de données lisibles électroniquement, condition pour entrer aux Etats-Unis ou transiter par ce pays sans visa.

EN 2016 La carte d'identité et le passeport suisses seront entièrement renouvelés d'ici à la fin de 2016. Le Conseil fédéral a chargé ce vendredi le Département fédéral de justice et police (DFJP) d'adapter, pour cette date, ces deux documents d'identité à l'état actuel de la technique. (Sources: Office fédéral de la police).